



Comment Emmanuel Macron compte-t-il remplacer les enseignants absents ?

Alors que le président a tenu cet engagement le 22 mars sur TF1, les syndicats dénoncent une promesse hors sol. Un petit mot pour l'école. « Je veux qu'à la rentrée prochaine, on puisse remplacer les professeurs dans les classes des élèves. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans beaucoup de collèges et lycées. C'est une priorité », a affirmé Emmanuel Macron, venu défendre sa réforme des retraites ce mercredi à la télévision

Belle promesse. Vaste mission. Au collège et au lycée, si les « absences longues » (supérieures à 15 jours) sont remplacées à 96%, les « absences courtes », elles, représentent, 2,5 millions d'heures, parmi lesquelles seulement 500.000 sont remplacées. Soit seulement 20%. C'est ce que pointait la Cour des comptes, en décembre 2021 dans un rapport sur « la gestion des absences des enseignants ». Pire, les Sages remarquaient que ces absences étaient imputables à l'institution elle-même : pour les deux tiers, elles sont liées à la fermeture avancée des établissements pour cause d'examens, aux jurys d'examens, aux sorties et voyages scolaires facultatifs, mais surtout à la formation continue des enseignants du secondaire qui, contrairement à celle des enseignants du primaire, se déroule essentiellement sur le temps d'enseignement. La cour, enfin, remarquait que les familles acceptaient de moins en moins cette situation, n'hésitant pas, parfois, à engager la responsabilité de l'État devant les tribunaux.

À lire aussi « Du baratin », « infantilisant » : les profs fustigent la formation continue

Si l'engagement d'Emmanuel Macron peut éventuellement rassurer les familles, il a fait sursauter les syndicats enseignants, largement échaudés par la réforme des retraites et le 49-3. Depuis le début de l'année, ils sont justement en négociation avec le Ministère de l'Éducation sur la revalorisation des salaires, dont une partie sera conditionnée à l'acceptation du « pacte nouveau », vendu par le même président pendant la campagne présidentielle. Un « pacte » qui comportera, pour ceux qui l'acceptent, des missions nouvelles qu'il s'agit de définir. Mais pour lequel l'Élysée a clairement un plan : le remplacement des profs absents. Le chef de l'État avait déjà glissé cette idée pendant sa campagne.

À lire aussi Salaire des profs: les promesses non tenues d'Emmanuel Macron

Pour les syndicats, ce pacte, en lui-même inacceptable, l'est d'autant plus depuis qu'il prévoit cette mission « obligatoire » de remplacement. Le 6 mars, ils ont claqué la porte des négociations. « Le Ministère est incapable de proposer des évolutions. Il se contente de dire que c'est une commande présidentielle », glisse un syndicaliste.

« Pas sûr que la promesse présidentielle puisse être tenue. Il faudrait pour cela que les enseignants acceptent de signer le pacte, résume Jean-Rémi Girard, au Snalc. Et s'ils le font, encore faudrait-il qu'ils soient disponibles, dans la bonne discipline ! » ajoute-t-il. « Depuis combien de temps Emmanuel Macron n'a-t-il pas mis les pieds dans un collège ou un lycée ?, ironise Sophie Vénétiay, au Snes-FSU, syndicat majoritaire du secondaire. 'Du jour au lendemain', a-t-il dit... Ce qui n'a aucun sens pédagogique. Certes, on peut trouver un adulte à mettre devant une classe, mais le prof de la bonne discipline... C'est quasiment impossible ».

Antoine, 53 ans, professeur de maths dans un collège des Yvelines, était prêt à signer le pacte pour être le référent numérique de son établissement. « Mais s'il faut que je fasse des remplacements, je ne signerai pas. Un cours, ça ne s'improvise pas. Il faut savoir où



en sont les élèves. Sinon, c'est un cours inutile. De la garderie », assène-t-il.

